

## PROCES - VERBAL 9/2012

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 21 NOVEMBRE 2012 A 20H00

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE

### SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
• Présences, adoption du procès-verbal du 31 octobre 2012	2
• Communications de la Présidente	2 - 6
• Communications de la Municipalité	7
• Postulats, motions et interpellations éventuelles	7
• Ordre du jour :	7 - 8
- Election d'un membre à la Commission communale de recours en matière d'impôts communaux, en remplacement de Monsieur le Conseiller Michel PASCHE, démissionnaire	8 - 9
- Motion de l'Union Pulliérane « Prévention de la criminalité avec le concept Police-population »	9 - 11
- Préavis 15/2012 Mise en œuvre de projets de mobilité douce Octroi d'un crédit pour la réalisation des mesures en priorité A du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (2011-2014) et des mesures issues du Schéma directeur de la mobilité douce	11 - 15
- Préavis 16/2012 Entretien du patrimoine construit, étape 2	15 - 17
- Préavis 17/2012 Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2012, 2 <sup>ème</sup> série	17
- Propositions individuelles Motion « objets/déchets encombrants »	17 - 20
- Divers	
- Madame Irène GARDIOL Remerciements à la Municipalité	20
- Madame Verena KUONEN Sécurité à Pully	20 - 21

- Monsieur Fred Oscar PFISTER  
Communication n° 19 de la Municipalité

21

A 20h00, la Présidente invite les Conseillères et Conseillers à prendre place pour permettre à la secrétaire de procéder à l'appel. Il y a alors 77 présents rejoints par 3 retardataires. Le quorum est atteint. La Présidente ouvre officiellement cette séance, conformément à l'article 59 du règlement du Conseil en demandant la bénédiction de Dieu pour les travaux de notre assemblée.

Les 17 Conseillères et Conseillers suivants se sont excusés auprès de la Présidente ou de la secrétaire du Conseil : Mmes Marine HALDY, Christine SORENSEN, Valérie ANGLARD, Anne-Laure THEVOZ, Ludivine VALLOTTON, MM. Jean-Luc DUVOISIN, Marc EHRLICH, Bernard MONTAVON, Lilian GOEFFROY, Philippe WEBER, Jean DUTRUIT, Michel GODART, Eric STIERLI, Martial OSTERTAG, Ernest MOSER, André OGAY, Serge RINSOZ.

Madame la Conseillère Irène GARDIOL s'est annoncée avec un peu de retard.

A l'occasion de notre séance de ce soir nous avons le plaisir d'accueillir nos invités.

Les personnalités suivantes se sont fait excuser :

M. Jacques HALDY, député ; M. Philippe MODOUX, député ; M. Guy-Philippe BOLAY, député ; Monsieur Marc ORAN, député.

La Présidente a le plaisir de saluer la représentante de la presse qui nous fait l'honneur de suivre régulièrement nos débats. Il s'agit de Madame Nina BRISSOT, rédactrice en chef du Régional.

La Présidente constate également ce soir la présence d'un public attentif et nombreux. Elle remercie les personnes pour l'intérêt qu'elles témoignent aux discussions et délibérations de notre Conseil.

La Présidente informe l'assemblée que le procès-verbal de la séance du 31 octobre 2012 était à disposition des Conseillères et Conseillers une demi-heure avant le début de cette séance.

La Présidente demande si quelqu'un demande la lecture totale ou partielle. Ce n'est pas le cas. Le procès-verbal est donc adopté d'office.

La Présidente remercie la commune pour la magnifique décoration et chacun peut l'apprécier. On a ce soir quelque chose d'absolument magnifique.

## **1. COMMUNICATIONS**

### **1.1. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE**

#### **1.1.1. REPRESENTATIONS ET INVITATIONS**

Votre Présidente a représenté le Conseil communal aux occasions suivantes :

- 8 et 9 novembre 2012 Ouvertures automnales de la Cave communale de Pully et brisolée
- 13 novembre 2012 Visite du Préfet, M. Jean-François CROSET qui a souhaité cette année rencontrer la Présidente du Conseil communal et le soir nous avons soupé en compagnie de la Municipalité de Saint-Saphorin. Donc Monsieur CROSET visite toujours deux communes à la fois et c'est l'occasion pour rencontrer, effectivement, la Municipalité d'une autre commune du district
- 15 novembre 2012 Séance ordinaire du Conseil intercommunal de l'Association « Sécurité Est lausannois ».

### **1.1.2 DEMISSIONS**

Nous avons reçu les démissions de Messieurs les Conseillers Christian POLIN, PLR.Les Radicaux et Monsieur Giuseppe MINITTI, Vert'libéral.

Monsieur Christian POLIN est entré au Conseil communal au printemps 1989. Il a siégé durant un peu plus de 18 ans dans les rangs du PLR.Les Radicaux. Il a fait partie de 18 commissions ad hoc et en présida six. Il a été Président de la Commission de recours en matière d'impôts de 2006 à 2011 et membre de la Commission des finances depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011. Il était également membre de la Commission des pétitions depuis sa création en 2009. Il a été Président du Conseil communal en 2000. Député au Grand Conseil, Monsieur Christian POLIN intervenait très régulièrement dans les discussions de notre Conseil. Brillant orateur, Monsieur Christian POLIN est un Conseiller attentif au bien-être des Pulliérans ainsi qu'un ardent défenseur des droits du citoyen. Monsieur Christian POLIN souhaite prendre une retraite politique bien méritée. Nous le remercions pour son engagement en faveur du Conseil communal, du Bureau du Conseil et de la Ville de Pully. Tout en regrettant sa démission, nous lui souhaitons plein de succès dans de nouvelles et enrichissantes activités.

Monsieur Guiseppe MINNITI a été élu Conseiller communal au printemps 2011 et a siégé plus d'un an dans les rangs du Parti Vert'libéral. Il était membre de la Commission des finances et membre suppléant de la Commission permanente d'urbanisme depuis son élection. Ses nouvelles tâches professionnelles ne lui permettent plus d'assumer son mandat. Nous le remercions pour son engagement envers la Ville de Pully et lui souhaitons plein succès pour son avenir professionnel.

Démission de la Commission des Pétitions de Madame la Conseillère Valérie BORY BEAUD en raison d'un manque de disponibilité suite à une intensification de son activité professionnelle. Madame la Conseillère Valérie BORY BEAUD a assumé la Présidence depuis sa création, en janvier 2009 de la Commission des pétitions. Commission qui a traité 6 pétitions :

1. « Moratoire sur la construction de nouvelles antennes de téléphonie mobile à Pully pour le compte de Swisscom et Sunrise »
2. « En période de pénurie de logements à loyers abordables, le parc immobilier communal locatif ne doit pas diminuer »
3. Jardin City « Non à la résiliation des beaux des habitants des immeubles C.-F. Ramuz 81-83 » et « Pour sauver les habitants de Jardin City et pour le maintien de l'épicerie

Chez Christiane ainsi que Christian Coiffure »

4. Pétition des Accueillantes familiales du réseau PPBL « pour une augmentation à CHF 7.00 minimum par heure et par enfants »
5. « Pour le rétablissement d'un arrêt de Bus 48 au centre de Pully, à proximité directe des commerces »
6. « Contre le bétonnage de Pully par un développement immobilier incontrôlé ».

A chaque fois, le Conseil communal a suivi les conclusions de la Commission des pétitions. Comme on peut en juger par la diversité des thèmes abordés par les citoyens-pétitionnaires, il est fait un usage utile et pertinent de ce droit populaire, qui offre à la fois un garde-fou contre de décisions administratives jugées abruptes et se lit comme un baromètre des sensibilités sociales et environnementales des citoyens de Pully. Madame BORY BEAUD a éprouvé un vif intérêt à rencontrer les pétitionnaires et à travailler sur ces pétitions et elle souhaite qu'il en soit autant pour mon successeur.

### **1.1.3 MODIFICATION DU CALENDRIER DES REUNIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

A la demande de Monsieur le Syndic, le Bureau du Conseil a accepté de reporter la séance du Conseil communal du 13 mars 2013 au 20 mars 2013.

### **1.1.4 VISITE DES ARCHIVES**

Conformément à l'article 21 de notre Conseil communal, le Bureau a effectué la visite des archives. Il a constaté que les archives sont tenues en bon ordre, que les rapports des commissions et les pièces qui s'y rattachent sont classées et conservés avec soin, et que les registres tenus à jour.

### **1.1.5 SITE INTERNET DU CONSEIL COMMUNAL**

Le Bureau a constaté qu'il manquait de nombreuses photos de Conseillers communaux sur le site communal. Cela s'explique surtout par le fait qu'il faut absolument remplir le formulaire qui autorise la commune à publier les photos. Donc le Bureau lance un appel, afin que vous remplissiez ces formulaires, sinon la Municipalité n'est pas autorisée à publier les photos qu'elle possède. Vous trouverez les formulaires sur le site de la Commune ou vous pouvez aussi les demander à Monsieur CHEVALLIER.

### **1.1.6 RAPPORT DES COMMISSIONS**

Le Bureau a constaté qu'il régnait une certaine confusion en la matière. Il semble que certains rapporteurs confondent procès-verbaux ou notes de séance PV avec un rapport. Le Bureau rappelle que, conformément à l'art. 48, une commission rapporte sur les objets dont elle a été saisie et que conformément à l'art. 47 elle doit conclure à l'acception, à l'amendement, au renvoi à la Municipalité, au rejet ou à la non entrée en matière après examen du préavis dans son entier. Un rapport met en évidence les différents arguments / remarques. Il ne reprend pas le déroulement de la séance, ni les différentes interventions. Enfin, en séance du Conseil communal il n'est pas nécessaire de rappeler la constitution de la commission ainsi que les personnes présentes, puisque cela figure dans le rapport.

### **1.1.7 INTRODUCTION DU VOTE ELECTRONIQUE**

Monsieur le Conseiller communal Antonin CHEVALLEY a proposé au Bureau d'introduire le vote électronique. Nos débats auraient tout à y gagner : les résultats des votes seraient fiables et rapidement disponibles. Ces systèmes sont devenus plus conviviaux et accessibles financièrement. Il est maintenant courant de faire voter les étudiants dans le cadre d'un cours à l'UNIL et à l'EPLF et de les utiliser aussi dans le cadre des assemblées générales. Les boîtiers de vote électronique ressemblent à des télécommandes, appelés également zappettes ou télévoters. Donc, c'est un système pratique, facile à utiliser. On peut visualiser le résultat en regardant l'écran. Antonin CHEVALLEY s'est renseigné auprès de l'UNIL sur le coût de l'équipement. Il s'élève à 6'700 € pour 2 packs de 64 zappettes à 3'200 €. Si on ajoute éventuellement 300 € de formation en ligne, si un total de quelque CHF 8'500.00 pour équiper le Conseil communal. L'équipement est livré avec une antenne USB et un logiciel. Le logiciel permet d'entrer plusieurs options de vote. Lorsque le vote s'ouvre, les conseillers peuvent voter aussi longtemps que le vote reste ouvert. Ils peuvent changer leur choix également, seul le dernier vote est pris en compte. Le logiciel permet de voir en temps réel combien de zappettes ont voté, à titre indicatif, ce qui permet de ne pas fermer trop tôt le vote si il y avait quelques personnes distraites. Le Bureau propose donc d'équiper le Conseil communal de cet outil moderne et efficace. Il propose l'achat d'un équipement de vote électronique. Le Bureau propose l'achat d'un équipement de vote électronique. On aimerait d'abord votre avis.

La discussion est ouverte.

#### **Monsieur Marcel PASCHE demande la parole :**

Je pense que la décision du Bureau aurait très bien pu nous être communiquée que l'on puisse en discuter avant.

#### **Monsieur Richard PFISTER demande la parole :**

Je ne vois pas là une communication du Bureau. Je vois là simplement la transmission d'un désir d'un membre du Conseil qui peut très bien rédiger un postulat ou autre chose pour nous le transmettre. Je n'estime pas que c'est le moment de discuter d'un objet aussi important que cela.

#### **La Présidente :**

Monsieur CHEVALLEY voulait intervenir et c'est le Bureau qui lui a proposé que ce soit le Bureau du Conseil puisqu'il adhérerait complètement à cet objet et qu'il pensait que c'était un élément important. Quant à l'intervention de Monsieur Marcel PASCHE, chaque parti a un représentant au Bureau. Cette chose a été discutée au Bureau, donc le représentant pouvait aussi le communiquer aux membres du parti.

#### **Monsieur Alexis BALLY demande la parole :**

Juste une question. Est-ce que le système proposé permet le vote nominal sur demande ?

#### **La Présidente :**

C'est encore une chose qu'il faut vérifier. Mais du moment que l'on attribue une zappette avec des numéros, je pense que ce doit être possible.

#### **Madame Isabelle KRENGER demande la parole :**

J'estime qu'il y a beaucoup de considérations différentes du genre ; vote nominal ; vote

secret. Il y a d'autres circonstances où je crois que l'on doit pouvoir réfléchir et moi je crois qu'une commission devrait s'y pencher et que le Conseil puisse décider et ne pas être mis devant le fait accompli.

**Monsieur Philippe DIESBACH demande la parole :**

Personnellement je trouve cette proposition relativement peu coûteuse, simple, dynamique, efficace et je trouve quand même un peu dommage que pour CHF 10'000.00 on doive faire une commission pour décider de cet investissement. Je vous encourage à soutenir cette excellente proposition du Bureau.

**Monsieur le Syndic demande la parole :**

La Municipalité ne voudrait pas se mêler d'un débat qui regarde le Conseil, mais tout de même j'aimerais vous rendre attentif que peut-être cette proposition, toute positive qu'elle puisse être, mérite d'être une analyse un tout petit peu plus fouillée. Je crois que le vote d'un Conseil n'est pas tout à fait dans les mêmes conditions qu'une espèce de prise de position indicative dans l'aula de l'Université. Il y a quand même un certain nombre de questions qui restent ouvertes, sans parler, qui finance quoi, sur quel budget, quel maintenance, quel logiciel, sur PC avec quel contrainte technique. Enfin, j'estime qu'il y a quand même quelques petites questions qui se posent et qui méritent peut-être d'être approfondies avant de décider comme ça, abruptement, d'une acquisition de ce type qui a déjà fait l'objet, si mes souvenirs sont bons, de quelques discussions préliminaires et vagues sur le principe en tout cas. Mais tout cela me paraît un peu précipité.

**Madame Annie MUMENTHALER demande la parole :**

Pour ma part, au nom de l'UDC je suis tout à fait pour cette initiative qui est bien sûr brutale. On arrive, on apprend ça. Mais, c'est un moyen très fiable et une transparence que j'apprécie particulièrement.

**Monsieur Marcel PASCHE demande la parole :**

Je rejoins les paroles de Monsieur le Syndic et je trouve anormal que l'on change le système. Si quelqu'un du Conseil a une proposition à faire, il fait un postulat, une motion, il pose une question. Mais, ce n'est pas en discutant au Bureau que tout à coup le Conseil a le droit de décider d'une dépense.

**Monsieur Jean-Paul CHAPUIS demande la parole :**

L'article 88 de notre règlement dit au paragraphe 1 « Aucun vote sur le fond ne peut avoir lieu sur un objet non porté à l'ordre du jour ». Cet objet n'a pas été porté à l'ordre du jour. Je demande que l'on passe à l'ordre du jour et que si le Bureau veut nous faire une proposition qu'il nous fasse un rapport écrit et circonstancié, ensuite nous voterons sur cette proposition de vote élection. Sur le fond je suis personnellement d'accord j'estime que ce serait un progrès, mais ça ne peut pas être fait d'une façon aussi cavalière.

**Monsieur Antonin CHEVALLEY demande la parole :**

Ce n'était pas dans mon intention d'imposer une révolution dans ce Conseil. C'était une idée que j'avais pour améliorer notre fonctionnement et je voulais avancer avec prudence. Je trouve qu'une motion qui devait être renvoyée normalement à la Municipalité, alors que cela concerne plutôt le fonctionnement du Conseil communal n'était pas tout à fait appropriée. C'est pour ça qu'avec Madame la Présidente Muriel THALMANN nous avons décidé de faire comme ça. Je ne m'attendais pas à ce que nous votions sur le sujet

aujourd'hui, donc je suis désolé si ça vous a pris un peu par surprise. Donc, personnellement j'aurais donc préféré faire une commission, afin que les commissaires puissent discuter et voir le système plus approfondi et puissent faire leur rapport à la leur parti et donner leur ressenti vis-à-vis de ce système. Après je pense que nous ne devrions pas voter sur ce sujet ce soir.

## 2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

### **Monsieur le Syndic demande la parole :**

Simple trois brèves communications qui ont été déposées sur vos tables. Un résumé des objets traités, pour celles et ceux qui s'inquiéteraient du peu d'objets traités en un mois par la Municipalité, je vous rassure il y en a d'autres. C'est une sélection de quelques éléments susceptibles d'intéresser votre Conseil, d'un caractère plutôt culturel cette fois. Et une demande d'ouverture d'un compte de crédit d'étude pour être en mesure de répondre au postulat de Monsieur le Conseiller MIELI, non pas seulement avec un rapport, mais avec des propositions concrètes d'équipement en hifi pour avancer et estimer des coûts fiables on a besoin de l'appui d'un mandataire, d'où cette demande de crédit d'étude. Et enfin de bouclage d'un crédit cadre de la législature précédente qui couvrirait justement ces dépenses d'honoraires destinées à préparer les préavis. C'est un système qui n'existe plus dans cette législature puisqu'il a été remplacé par des ouvertures de comptes de crédit d'étude du même type que celui que je viens de citer en ce qui concerne le postulat de Monsieur MIELI.

## 3. POSTULATS, MOTIONS ET INTERPELLATIONS EVENTUELLES

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers Edith CAREY, Verena KUONEN, Annie MUMENTHALER, Alexis BALLY, Philippe DIESBACH et Serge RINSOZ ont déposé une motion intitulée « objets/déchets encombrants ». Conformément à notre règlement, elle sera développée au point 6 de notre ordre du jour, « Propositions individuelles ».

## 4. ORDRE DU JOUR

La Présidente rappelle que chacun a reçu l'ordre du jour dans les délais requis.

La Présidente soumet aux membres du Conseil pour approbation l'ordre du jour suivant :

1. **Election** d'un membre à la Commission communale de recours en matière d'impôts communaux, en remplacement de Monsieur le Conseiller Michel PASCHE, démissionnaire
2. **Motion de l'Union Pulliérane « Prévention de la criminalité avec le concept Police-Population »**

Présidence : Monsieur Michel AGUET

Membres : Mesdames Isabelle KRENGER, Ludivine VALLOTTON,  
Messieurs Jean-Robert CHAVAN, Antonin CHEVALLEY, Jean

DUTRUIT, David HAÛSERMANN CHAPATTE, Richard PFISTER, Serge RINSOZ

**3. Préavis 15/2012 Mise en œuvre de projets de mobilité douce**

Octroi d'un crédit pour la réalisation des mesures en priorité A du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (2011-2014) et des mesures issues du Schéma directeur de la mobilité douce  
**Crédit demandé CHF 170'000.00**

Présidence : Monsieur Yannick ROCHAT

Membres : Mesdames Anita BONJOUR, Edith CAREY, Marine HALDY, Messieurs Jean-Philippe CLAVEL, Carlos GUILLEN, Giuseppe MINNITI, Pierre-Laurent ROCHAT, Eugène ROY

**4. Préavis 16/2012 Entretien du patrimoine construit, étape 2  
Crédit demandé CHF 2'046'000.00**

Présidence : Monsieur Pascal PFISTER

Membres : Mesdames Monique BOLOGNINI, Léna LIO, Annie MUMENTHALER, Messieurs Alexis BALLY, Roland DU BOIS, Frank DUCRET, Mathias FERNANDEZ, Martial OSTERTAG

**5. Préavis 17/2012 Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2012, 2<sup>ème</sup> série**

Commission des finances

**6. Propositions individuelles**

Motion « objets/déchets encombrants »

**7. Divers**

**Madame Isabelle KRENGER demande la parole :**

J'aimerais faire la remarque qu'au point 2 la motion de l'Union Pulliérane n'est pas une motion prônant la police-politique. Je regrette vraiment qu'on ait changé un titre et qu'il soit resté aussi longtemps on-line et je ne sais pas où. Donc je vous demande de corriger ça s'il vous plaît.

La Présidence la remercie Madame Isabelle KRENGER pour sa remarque et demande aux Conseillères et Conseillers de modifier l'ordre du jour au point 2 en mentionnant **Motion de l'Union Pulliérane « Prévention de la criminalité avec le concept Police-Population »**

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

**4.1. Election d'un membre à la Commission de recours en matière d'impôts communaux, en remplacement de Monsieur le Conseiller Michel PASCHE, démissionnaire**

La Présidente attend une candidature.

**Madame Isabelle KRENGER demande la parole :**

Nous avons le plaisir de vous présenter la candidature de Madame Natalia LAINZ ALLET qui est juriste médiatrice, qui a trois enfants. Elle a déjà été membre du Conseil communal il y a quelques années et qui a été membre de la Commission de naturalisation. Elle paie ses impôts à Pully et je vous la recommande à votre vote.

La Présidente demande s'il y a une autre candidature.

Ce n'est pas le cas.

La Présidente demande que les Conseillères et Conseillers qui acceptent.....

*Le Conseil applaudit.*

Madame Natalia LAINZ ALLET est élue par acclamation membre à la Commission de recours en matière d'impôts communaux. La Présidente l'en félicite.

**4.2. Motion de l'Union Pulliérane « Prévention de la criminalité avec le concept Police-Population »**

Chacun ayant reçu le rapport de la commission ad hoc, la Présidente invite le rapporteur, Monsieur Michel AGUET, à nous faire un compte-rendu succinct des délibérations.

**Monsieur Michel AUGET :**

La commission chargée d'étudier la motion de la Conseillère communale Madame Isabelle KRENGER au nom de l'Union Pulliérane sur la prévention de la criminalité avec le concept Police-Population s'est réunie le mardi 6 novembre 2012. Je vais, comme il a été demandé, vous faire un très bref résumé. La commission a pris connaissance des compléments d'informations de la motionnaire. Elle s'est penchée ensuite sur le concept et l'organisation de la police-population qui est, vous le savez, téléguidée par la police cantonale vaudoise. Puis le Conseiller Municipal Martial LAMBERT a présenté le point de vue de la Municipalité. En résumé la discussion a porté sur l'adéquation du concept « Police-Population » à la commune de Pully et il s'est avéré que tant dans la taille au sens de la population, que la présence de notre police régionale Est Lausanne rendait la solution inadaptée voire redondante, ce qui est évidemment un peu gênant. D'aucun se sont même inquiétés du vide juridique concernant le concept PoPul (Police-Population) et des dérives potentielles lorsque de simples citoyens font la police. Effectivement ça peut être délicat. Alors maintenant passons au vote. Il y avait 7 Conseillers présents dans cette commission ad hoc. Lors du vote s'est prononcée par 5 voix en faveur du classement de la motion et deux abstentions. Au vu du résultat du vote nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de classer la motion « Prévention de la criminalité avec le concept Police-Population ».

La Présidente ouvre la discussion sur l'entrée en matière et rappelle que la discussion sur l'entrée en matière, est une simple formalité (imposée par l'art. 80 RCC) et que seules les personnes souhaitant voir l'objet classé pour l'un des motifs ou arguments évoqués suivants : Soit l'objet du préavis ne relève pas de la compétence du Conseil communal,

soit l'objet du préavis soit contraire à une disposition de la législation cantonale, soit la forme du préavis est contestée. Si quelqu'un demande la parole sur l'entrée en matière il est prié de dire à la Présidente sur qu'elle point elle va porter.

**Monsieur Ariel BEN HATTAR demande la parole :**

Au stade de l'entrée en matière cette motion pose problème. En effet, en créant au côté de Paudex-Belmont-Savigny l'association de communes Est lausannois sécurité Est lausannois, nous avons choisi de lui déléguer un certain nombre de missions dont nous avons la compétence auparavant. L'étendue de cette délégation de compétence est précisée dans l'annexe deux des statuts l'Association sécurité Est lausannois, statuts que notre Conseil a adoptés en 2011. Sont notamment déléguées à l'Association sécurité Est lausannois les missions de police parmi lesquelles on trouve en particulier les actions de prévention contre les vols et les incivilités. En lisant le texte de la motion et en consultant la documentation liée au concept « Police-Population », il apparaît clairement qu'il s'agit bien là d'une action de prévention contre les vols et les incivilités ou à tout le moins d'une mission de police. Partant la compétence d'effectuer ce genre d'action ayant été déléguée à l'Association sécurité Est lausannois, il n'est plus du ressort de Pully d'en décider. Et si nous choisissons de renvoyer cette motion à la Municipalité, celle-ci ne nous pourrait rien en faire, car il n'est pas possible de revenir sur cette délégation de compétence autrement, en résumé, qu'en quittant l'Association sécurité Est lausannois ou en n'en modifiant les statuts. C'est donc bien devant le Conseil intercommunal de l'Association sécurité Est lausannois qu'il faudrait présenter cette motion et non devant notre Conseil. Est c'est pour cette raison que le groupe socialiste vous recommande de ne pas entrer matière sur cet objet.

**Monsieur Martial LAMBERT demande la parole :**

Tout d'abord nous n'allons pas quitter l'Association de communes. Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers, j'ai lu avec beaucoup d'intérêt le développement juridique de Monsieur le Conseiller BEN HATTAR que je remercie vivement de m'avoir envoyé son texte par courriel. Au-delà du problème juridique pur, un concept police-population à Pully, de l'avis de la Municipalité et une redondance. Je l'ai bien dit en commission. L'animation, les inscriptions est la gestion administrative sont du domaine de compétence de l'administration communale et en aucun cas de l'Association intercommunale. Un cas de véhicule ou individu suspect chaque citoyen, qu'il ait adhéré au concept ou pas, peut faire le 117 qui est le numéro d'urgence pour police secours pris dans sens large du terme. Le centraliste de la police cantonale, dès réception du message va tout simplement informer le poste de police de Pully qui va intervenir dans une configuration police secours qui est effectivement une des tâches déléguées à l'Association, d'où mon expression en commission. On achète un produit à la MIGROS et le service après-vente est assuré par la COOP ou l'inverse selon les affinités. La Ville de Pully n'interfère pas dans l'intervention policière qui une appréciation de la maréchaussée, j'aimerais insister sur ce point. Il est bien clair que le Comité directeur de l'association a été tenu au courant en permanence de l'évolution de la situation, heureusement, puisque des Conseillers ont pris contact avec le Municipal de Police de Belmont, membre du Comité directeur, afin d'obtenir des renseignements supplémentaires.

**Madame Isabelle KRENGER demande la parole :**

Si l'Union Pulliéran a présenté cette motion, c'est parce qu'elle est l'écoute des habitants de Pully et qu'elle a constaté que le sentiment d'insécurité est réel et grandissant. Vu les

demandes de nos concitoyens, nous avons estimé qu'il était temps de faire quelque chose et quelque chose de concret et qui est visible, maintenant et pas dans dix ans. Donc c'est pour ça que nous avons maintenu notre motion.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote sur l'entrée en matière.

Elle demande que les Conseillères et Conseillers qui acceptent l'entrée en matière sont priés de le manifester en levant le carton orange.

L'entrée en matière est refusée à une large majorité avec 15 voix pour et 3 abstentions. Cette motion est donc classée sans suite.

**Madame Verena KUONEN demande la parole :**

J'avais quand même juste une prise de position par rapport à cette motion que l'Union Pulliérane avait déposée. C'est que nous n'avons pas pu en débattre, c'est clos. Mais je tiens quand même à dire mes regrets que ce soir le Conseil communal n'a pas du tout tenu compte des inquiétudes de la population pulliérane, parce que lors déjà de notre conférence le 26 septembre 2012 plus de 200 personnes ont assisté à cette conférence « Police-Population » qui ont exprimé leur inquiétude et étaient plus ou moins rassurés quand Monsieur notre Municipal a dit qu'il était tout à fait attentif à leurs demandes. Le 17 novembre dernier, il y a eu dans cette même salle plus 400 personnes qui ont assisté au forum « diagnostic communautaire » concernant Pully-Nord. Egalement lors des discussions est sorti que la majorité a une préoccupation importante de la sécurité, à Pully. Donc, je suis vraiment très triste que nous ne sommes pas attentifs à ce que les Pulliérans nous demandent. Je tenais à le dire ce soir.

**Monsieur Jean-Marc PASCHE demande la parole :**

La Présidente le prie d'être extrêmement bref, parce que la discussion est close, l'objet a été classé.

Personnellement je ne veux pas revenir sur la motion, mais sur une question que je ne veux pas débattre ici. J'aurais pu la soulever, mais on aurait pris du temps pour en débattre sans forcément arriver à un bon résultat. Je vous explique de quoi il s'agit. La question que je vous demande au Bureau, c'est de savoir si oui ou non il y a un vote sur l'entrée en matière lorsqu'on discute sur un rapport d'une commission qui rapporte sur une motion ou un postulat. Certains d'entre nous pensent que non. Donc je vous demanderai de clarifier cette question pour la prochaine fois.

La Présidente remercie Monsieur Jean-Marc PASCHE pour cette question et déclare que le Bureau va donner une réponse dans les meilleurs délais.

**4.3. Préavis 15/2012 Mise en œuvre de projets de mobilité douce**

Octroi d'un crédit pour la réalisation des mesures en priorité A du projet d'agglomération Lausanne-Morges (2011-2014) et des mesures issues du schéma directeur de la mobilité douce

**Crédit demandé CHF 170'000.00**

La Présidente invite le rapporteur, Monsieur Yannick ROCHAT, à nous faire un compte-rendu succinct des délibérations.

**Monsieur Yannick ROCHAT :**

Le préavis 15/2012 est le premier préavis visant à réaliser des objectifs identifiés par le PALM (le Plan d'Agglomération Lausanne-Morges). Pour rappel les crédits d'études ont été acceptés par ce Conseil via le préavis n° 5/2010. Il s'agit de la réalisation de plusieurs aménagements cyclistes identifiés par le PALM et faisant partie des mesures ayant permis d'obtenir le financement maximal de la part de la Confédération. Pour développer brièvement on trouve dans le projet quatre parcs à vélos couverts en gare de Pully Nord et Pully Sud, ainsi qu'au collège Principal et au collège des Alpes. Ces lieux sont identifiés par le chemin directeur de la mobilité douce de la commune. Je vais directement passer aux conclusions parce que tous les points qui sont des points de détails, de questions sur différents aspects des projets, mais surtout sur la stratégie liée à la mobilité douce sur notre commune sont développés dans le rapport. Donc la commission recommande, à l'unanimité, sans abstention, ni opposition, d'accepter les conclusions du préavis et la Commission des finances est arrivée à la même conclusion avec une abstention, la Commission des affaires régionales et intercommunales est également arrivée à cette conclusion avec une opposition cette fois ci.

La Présidente passe à la discussion sur l'entrée en matière et rappelle qu'il n'y a que trois raisons pour lesquelles on peut intervenir sur l'entrée en matière.

La parole sur l'entrée en matière n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion.

La Présidente passe à la discussion sur le fond.

**Monsieur Alexis BALLY demande la parole :**

C'est magnifique, on aura enfin des places dignes de ce nom pour crocher nos vélos à la gare. Alors on passe du coup du système D aux places de stationnement grandes et trois étoiles, quatre étoiles même avec couvert et tout. Mais tout de même on aurait pu pousser les choses un peu plus loin. Il y a un certain nombre d'axes de trajets, surtout sur l'axe Nord Sud à la montée qui mériteraient déjà maintenant, à bref délai, d'être munis de bandes cyclables. Je me rappelle, il y a pas mal de temps en arrière, l'accord du Municipal de police de l'époque avec un policier de la commune, nous avons fait le tour de la commune pour détecter les endroits possibles où on pourrait marquer, donc les bandes cyclables. A l'époque on a été assez restrictif parce que le vélo n'avait pas encore le statut de moyen de transport sérieux. Mais maintenant qu'il est encouragé par tous les plans directeurs, le PALM, etc.. Je pense qu'effectivement on pourrait faire un peu plus. Alors, personnellement, je proposerais de refaire l'expérience, alors avec les quelques cyclistes de ce Conseil communal et maintenant que la police est montée sur vélos on pourrait faire l'exercice de nouveau et préparer l'étape suivante.

**Monsieur Marcel PASCHE demande la parole :**

Je ne veux pas être pinailleur comme on dit, mais vous dites qu'on n'a pas besoin de discuter sur l'entrée en matière, mais il me semblerait qu'on devrait quand même la voter.

La Présidente déclare que c'est juste, vous avez tout à fait raison Monsieur le Conseiller Marcel PASCHE.

La Présidente revient à la discussion sur l'entrée en matière et demande aux Conseillères et Conseillers acceptent l'entrée en matière sur le préavis 15/2012 sont priés de lever leur

carton orange.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

La Présidente revient sur la discussion sur le fond.

**Madame Annie MUMENTHALER demande la parole :**

L'UDC ne saurait remettre en cause les principes de la mobilité douce, dans l'air du temps en ce début du 21<sup>ème</sup> siècle. Nous tenons à relever toutefois qu'à Pully, compte tenu de la déclivité de notre Commune, les citoyens qui prennent la petite reine pour gravir les différents niveaux de la commune ne sont pas légions. Nous ne contestons pas la création de places de stationnements pour les vélos, encore faut-il que ce soient de vrais vélos. Je ferais remarquer que sur la photo montage du préavis il y a un vélo moteur. Il serait peut-être plus adéquat de l'appeler parking 2 roues, car il sera difficile d'y faire garer que des vélos tout nus s'y j'ose dire. Nous estimons que celui-ci doit être pratique mais pas nécessairement luxueux. Le toit en verre ne nous paraît pas être le bon choix. En effet, nous pouvons constater, à Lausanne par exemple, que nombre de surfaces en verre sont vandalisées régulièrement. Le verre, même s'il est très résistant, finira par se casser sous l'assaut des projectiles divers. Par ailleurs, en cas de grosses chutes de neige, les toits en verre très légèrement inclinés risquent de ne pas supporter la masse de neige lourde, je me souviens du cas du parking pour les deux roues du Gymnase de Chamblandes qui s'est effondré dans ces conditions, il y a bien longtemps déjà. Nous vous proposons que soient créés des parcs à vélos sans toiture. Nos 2 gares vont être réaménagées dans les prochaines années, il y aura certainement à ce moment-là des solutions avantageuses pour garer les vélos, par exemple contre les murs des quais suspendus en quinconces comme cela se fait couramment en Suisse alémanique. Voici la position de l'UDC.

**Monsieur Léopold CORDEY demande la parole :**

Je ne veux brûler la politesse à personne, mais comme c'est une suite, j'aime autant que Monsieur Marc ZOLLIKER réponde à tous. Question suite, ouvrez, à mon avis, les parcs à vélos aux vélos électriques, vous savez que les vélos électriques il y en a de deux sortes, ceux qui nécessitent des plaques parce qu'ils sont puissants. Vous avez des vélos moteurs. Il faut aussi ouvrir aux vélos moteurs, aux scooters et aux motos, ça c'est sûr parce que pour qui pratique Pully et son centre sait très bien que la circulation est très difficile et il est vrai que les gens aiment bien circuler à scooter, mais si vous voulez aller à la gare, il y a que quatre places pour des scooters ou motos. On est toujours un peu à côté des places officielles. On n'est pas amendé pour autant. Mais, malgré tout c'est délicat, donc ouvrir, à mon avis ces parcs pour les vélos, les vélos électriques, les vélos moteurs, les scooters et les motos. Je vais plus loin dans l'ouverture, parce que vous savez qu'à Lausanne, seul les TL sont assez méfiants à l'endroit des cyclistes, je reconnais qu'avec la déclivité que l'on connaît à Lausanne comme à Pully c'est toujours assez délicat. Mais, il faudrait quand même que l'on ouvre officiellement, une fois, les voies bus aux vélos, d'une façon officielle, mais également aux cyclistes qui ont des vélos électriques, que ce soit le A ou le B et également, j'irais jusqu'à ce que font les Genevois, c'est-à-dire aux vélos moteurs, scooters et motos. Parce que c'est le meilleur moyen, je vous dirais que j'ai fait une extension à la mobilité douce, mais tous ces gens qui sont sur les deux roues, c'est la même famille. Donc, il faudrait quand même que les voies bus, ici, soient ouvertes également. Parce que quand on veut dépasser des files on se met en danger et je dois dire que la voie bus est une excellente piste cyclable.

**Monsieur Marc ZOLLIKER demande la parole :**

Peut-être quelques précisions pour commencer, pour répondre en deux mots à Monsieur le Conseiller Alexis BALLY. Alors je crois que l'on considère, effectivement, actuellement en tout cas, que le vélo est un moyen de transport sérieux. Il est clair qu'avec les conditions pulliéranses, avec la déclivité qui a été relevée ce soir à plusieurs reprises déjà, on va prioriser plutôt les axes est-ouest pour ce qui est des vélos maintenant on sait, évidemment, avec l'apparition des vélos électriques avaler une déclivité devient plus simple. Donc, on va aussi le faire. Tous ces besoins en matière trafic de mobilité douce cyclistes, ils ont été identifiés dans un document qui s'appelle le schéma directeur de la mobilité douce, qui a été élaboré par la ville de Pully en 2010, qui manque peut-être d'un peu de publicité, mais qui a le mérite d'exister et je peux vous le dire on en tient compte à chaque fois que l'on réalise un projet. Vous avez pu le voir déjà dans le préavis qui a été présenté pour l'avenue des Cerisiers, qui est un axe secondaire important, je dirais, pour la mobilité douce cycliste, puisqu'il permet de relier le carrefour de la Perraudettaz à Monchoisi et au bas de la ville de Lausanne et va suivre aussi un aménagement réalisé de concert et plutôt par la ville de Lausanne, mais qui va se faire en suivant, qui est tout l'aménagement du passage entre l'avenue des Deux-Ponts et l'avenue de Chandieu, où il y a actuellement des marches qui vont être effacées où les vélos auront l'autorisation de circuler. Donc, vous voyez que dans les projets qu'on réalise, dans les préavis qu'on présente, on va à chaque fois tenir compte des besoins de la mobilité douce, que ce soit cycliste ou piétonne. Ça va être le cas aussi dans les prochains préavis que vous allez voir arriver devant ce Conseil, comme par exemple celui qui concerne l'avenue de l'Avenir ou encore le préavis qui concernera l'avenue de Villardin. Ensuite, pour les questions suivantes, en ce qui concerne les toitures en verre, c'est à mon avis un détail, mais les abris qui ont été imaginés pour l'instant ces des abris de fabrication et de qualité Suisse qui ont déjà été posés à de nombreuses reprises partout ailleurs dans ce pays et à des endroits où il y a plus de neige qu'à Pully et apparemment ils se fabriquent et ils se vendent encore, donc c'est qu'ils doivent être d'une solidité quand même suffisante pour supporter quelques contraintes. Concernant le réaménagement des gares, alors je ne crois pas que le réaménagement de la gare de Pully Nord soit prévu, en tout cas pas dans la zone où est prévue l'implantation de notre abris à vélos. Ce qui est programmé par les CFF, c'est la création de marches d'accès sur les quais, pour accéder plus facilement au train, mais ça n'a pas d'impact sur d'abris à vélos qui est prévu à la gare de Pully Nord. Effectivement, par contre, il y a des aménagements prévus sur la place de la gare de Pully-centre. Mais c'est quand même dans un délai à moyen terme je dirais, à 5 ou 6 ans et ces abris sont prévus d'être récupérés. On peut les démonter et on peut les déplacer. Qui soient réutilisés à cet endroit ou à un autre, ils ne seront de toute manière pas perdus. Maintenant quant à l'ouverture de ces abris aux vélos moteurs, aux vélos électriques, je pense que c'est quelque chose qui est effectivement possible, par contre pour les motos, je ne vois pas comment on mettrait un gros cube dans un de ces abris. Ça va être plus difficile. Par contre, effectivement on peut discuter de la création de places pour les deux roues. J'espère avoir répondu à ces quelques questions.

**Madame Annie MUMENTHALER demande la parole :**

Je souhaiterais juste faire un complément, Monsieur Marc ZOLLIKER, dans votre préavis, il est dit que les réaménagements des gares sont prévus en 2017. Donc ça fait 5 ans seulement.

La Présidente clôt la discussion sur le fond, et passe au vote.

La Présidente déclare que les Conseillères et Conseillers qui acceptent les conclusions du préavis qui sont les suivants : d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 170'000.00 pour la réalisation des projets de mobilité douce ; d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses sur une période de 10 ans au maximum, sont priés de le manifester en levant le carton orange.

Les conclusions du préavis 15/2012 sont acceptées à une large majorité, sans opposition et 10 abstentions.

#### **4.4. Préavis 16/2012 Entretien du patrimoine construit, étape 2 Crédit demandé CHF 2'046'000.00**

Chacun a reçu le rapport, la Présidente invite le rapporteur de la commission ad hoc, Monsieur Pascal PFISTER à la tribune, nous faire un compte-rendu succinct des délibérations.

##### **Monsieur Pascal PFISTER :**

La commission ad hoc qui a été chargée d'étudier le préavis 16/2012 Entretien du patrimoine construit, étape 2, s'est réunie le 30 octobre dernier et a examiné avec attention le préavis. Ce crédit demandé par la Municipalité concerne une vingtaine de bâtiments ou différentes mises en conformité pour le moment à exécuter rapidement en 2013. Autrement des améliorations d'importance sont prévues. Il s'agit en fait d'une deuxième étape de la première étape qui a été acceptée déjà l'année passée. Là, nous avons passé en revue chaque bâtiment et mis en vote, par la suite ce crédit. La commission ad hoc a accepté à l'unanimité sans opposition l'octroi du crédit et elle recommande au Conseil communal l'octroi du crédit.

La Présidente ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

La discussion n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

La Présidente ouvre la discussion sur le fond.

##### **Monsieur Eugène ROY demande la parole :**

Une question se pose à nous par rapport au bâtiment de la Damataire 13, sur la page 5 du préavis. Il s'y ajoute d'autres questions concernant les diverses installations de chauffage à remplacer à la page 18. Au point 3.1.1 vous parlez dans ce préavis de l'enveloppe du bâtiment de la Damataire qui a subi le poids des ans, je cite. Par contre, dans le descriptif des travaux, rien n'indique ce qui va améliorer l'isolation, l'enveloppe de ce bâtiment à part le remplacement des trois portes de garage et d'atelier. Je suppose que le bâtiment en question étant assez récent, il n'est pas trop mal isolé. Mais qu'en est-il des autres bâtiments dont on va remplacer le chauffage ? Rien ne nous est dit en page 18 de la qualité thermique de ces enveloppes de ces immeubles. Si, comme on le laisse entendre dans le préambule du préavis, l'isolation est certainement mauvaise, les bâtiments bâtis ou pas entre 1970 et 1980, je me demande s'y on ne met pas la charrue avant les bœufs en

ne se préoccupant que du chauffage. Tout laisse à penser qu'il faudra très vite envisager en plus l'isolation thermique de ces immeubles. Lorsque l'enveloppe des bâtiments aura été améliorée, les installations de chauffage que nous allons poser risquent fort d'être surdimensionnées. Ou bien, elles seront sous-dimensionnées pendant quelques années, alors les habitants de ces immeubles devront accepter de ne pas avoir très chaud pendant la période des grands froids. Je me permets, par conséquent de poser cette question de la qualité thermique de l'enveloppe du bâtiment pressenti. A-t-on procédé à une thermographie de ces immeubles ? Si cela n'a été fait, ne faut-il pas envisager de le faire rapidement ? Et si le résultat est vraiment négatif, ne faut-il pas, avec le remplacement des installations de chauffage non conformes prévoir tout de suite l'isolation thermique qui s'impose ?

**Monsieur Martial LAMBERT demande la parole :**

En préambule, je remercie Monsieur le Conseiller Eugène ROY qui m'a envoyé au milieu de cet après-midi le texte de son intervention. Non, Monsieur le Conseiller, nous ne mettons pas la charrue avant les bœufs. Les dix sites figurant en page 18 doivent être mis en conformité selon les normes OPR où nous avons reçu des notifications avec des délais s'étendant de 2013 à 2016. Ces sites, et c'est important à retenir, ne vont pas subir des travaux de rénovation sur l'enveloppe du bâtiment avant longtemps. Je vous rassure, nos locataires ne vont pas endurer des désagréments thermiques. Nous sommes quand même des propriétaires responsables. Pour le futur, il a été défini les sites à rénover en priorité et de manière lourde, par exemple, et ça a été montré par Monsieur le Syndic lors de la présentation du budget, le Prieuré 2 et 2 A, la Maison Pulliérane où les travaux sur l'enveloppe des trois bâtiments seront pris en compte. Nous envisageons également de procéder dès 2013 à l'expertise du parc immobilier complet de la ville avec le programme Epicur plus. Celui-ci a d'ailleurs déjà commencé et comprend un volet énergétique et physique du bâtiment. Fort de ces résultats un programme de rénovation complet sera établi, dans lequel sera inclus l'aspect énergétique dans sa globalité.

**Madame Simone COLLET demande la parole :**

Ce préavis est remarquable, mais on n'y trouve aucune mention du sort réservé au collège de Chamblandes. Or, ce bâtiment a été désigné comme posant certains problèmes, notamment d'isolation, il y a quelque temps déjà. Qualifié par d'aucuns, avec un certain humour, de passoire, il avait l'objet d'un préavis. Il est dès lors à présumer que les problèmes ont été résolus ou qu'ils sont en voie de l'être.

**Monsieur le Syndic demande la parole :**

Le problème du collège de Chamblandes n'est pas en train de se résoudre en catimini sans que le Conseil en soit informé puisque effectivement, comme vous l'avez rappelé, ce collège a fait l'objet d'un préavis qui avait été, sauf erreur, refusé par le Conseil pour coût excessif à l'époque. La réflexion se poursuit sur ce collège. Elle doit être rapide parce que l'état du collège ne s'est pas amélioré, au contraire, il continue de se dégrader. Et maintenant la réflexion est liée à une autre réflexion en cours, qui est celle de la réorganisation scolaire, la redistribution des élèves et des établissements entre les communes de Pully, Paudex et Belmont. Evidemment que la place du Collège de Chamblandes intervient dans cette réflexion et c'est dans ce cadre-là que l'on décidera si ce collège doit subsister, pour commencer, évidemment s'il devait subsister, il devra être assaini de manière assez complète et probablement à des coûts nettement plus élevés qu'à l'époque.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion sur le fond et passe au vote.

Les conclusions de la commission étant les mêmes que celles du préavis, la Présidente s'abstient de les relire et demande que les Conseillères et les Conseillers qui sont d'accord avec les conclusions du préavis de la Municipalité, sont priés de le manifester en levant le carton orange.

Le préavis 16/2012 est accepté à une large majorité et une abstention.

#### **4.5. Préavis 17/2012 Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2012, 2<sup>ème</sup> série**

Chacun a reçu le rapport. La Présidente invite Madame Anne SCHRANZ, rapporteur de la Commission des finances, à nous faire un compte-rendu succinct des délibérations.

##### **Monsieur Anne SCHRANZ :**

La procédure de demande de crédits supplémentaires n'a pas suscité de commentaires et les réponses posées par la Commission des finances figurent. Celle-ci vous demande de la suivre, d'accorder à la Municipalité des crédits supplémentaires demandés au budget communal pour une somme de CHF 243'300.00.

La Présidente ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

La Présidente ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion sur le fond.

Les conclusions de la Commission des finances étant les mêmes que celles du préavis, la Présidente s'abstient de les relire et demande que les Conseillères et les Conseillers qui sont d'accord avec les conclusions du préavis de la Municipalité, sont priés de le manifester en levant le carton orange.

Le préavis 17/2012 est accepté à l'unanimité.

#### **4.6. Propositions individuelles**

La Présidente rappelle que ce point est consacré uniquement aux initiatives, c'est-à-dire aux postulats, interpellations et motions.

Comme la Présidente l'a déjà annoncé, nous allons tout d'abord passer au traitement de la motion de Monsieur le Conseiller Alexis BALLY et consorts « Objets/déchets encombrants ». Conformément à l'art. 67 de notre règlement, il s'agit tout d'abord de

savoir si le Conseil désire traiter cet objet ce soir ou lors de la prochaine séance.

La Présidente demande que les Conseillères et Conseillers qui désirent que la motion soit développée séance tenante sont priés de manifester leur accord en levant leur carton orange.

Le Conseil accepte que cette motion soit traitée séance tenante à une large majorité et abstention.

Chacun a reçu le texte de la motion « Objets/déchets encombrants ». La Présidente invite Monsieur le Conseiller Alexis BALLY à venir développer sa motion.

**Monsieur Alexis BALLY :**

J'ai, au fait, très peu de chose à rajouter au texte de la motion, que j'imagine vous l'avez tous lu. J'estime, selon qu'à une époque, donc comme celle que nous vivons d'obsolescence programmée et du tout à jeter, on doit tout faire pour éviter d'incinérer des objets qui seraient encore utilisables. J'ai proposé le renvoi en commission. Ça nous donnera l'occasion de discuter tranquillement du sujet et c'est une manière pour le Conseil communal, via sa commission de participer à une décision qui touche au fond l'ensemble de la population. Cette décision elle est, on nous l'a dit et répété, de compétence Municipale, mais par via cette motion ça appartiendra quand même au Conseil.

La Présidente déclare, en fait, vous demandez le renvoi à une commission, parce que dans la motion c'était marqué que vous demandez à la Municipalité d'étudier.

Monsieur Alexis BALLY souhaite que cette motion soit renvoyée à une commission.

La Présidente rappelle que comme le Conseil l'a entendu, Monsieur Alexis BALLY souhaite que sa motion soit renvoyée à une commission ad hoc. A ce stade la Présidente demande à la Municipalité si elle souhaite s'exprimer.

Ce n'est pas le cas.

La Présidente ouvre la discussion sur le traitement de la motion.

**Monsieur Steve MARION demande la parole :**

En premier, j'aimerais juste préciser que je m'adresse à vous à titre personnel et non au titre du groupe Vert'libéral. Quand j'ai pris connaissance de la communication 18/2012, que vous avez bien entendu tous lu, je me suis dit que ce n'était pas une bonne idée de notre commune, en plus on est toujours un petit peu en souci devant une inconnue. J'ai voulu partager ce sentiment-là non plus c'était une bonne idée, je ne suis fait chahuter par mes femmes. Quand je dis mes femmes, c'est mon épouse, mes filles, ma maman et ses copines. J'ai par la suite pris la décision de prendre rendez-vous avec la DTSI et j'ai été très gentiment accueilli par Monsieur BALSIGER et l'équipe de la voirie qui m'ont expliqué de long en large les objets de la commune. Ce qui pleinement rassuré par le souci de bien faire. Il m'a aussi remis quelques photos des déchets encombrants avant collecte et après collecte et cela pendant une période des vacances le 17 et 18 octobre. C'est assez stupéfiant de voir le peu de respect, le n'importe quoi des gens. J'ai bien entendu les photos à votre disposition. Par la suite, j'ai quand même voulu faire ma petite

enquête et j'ai appelé quelques communes pour en savoir un peu plus sur le conséquence de la suppression du ramassage des déchets encombrants porte à porte. Les communes contactées ont été, Renens, La Tour-de-Peilz, Moudon, Vevey, Yverdon, Lausanne, Chavannes-Renens, Nyon, Epalinges, Montreux, Payerne et pour terminer la ville de Genève et j'ai dû attendre ce matin plus de dix minutes avant qu'une personne me réponde. Je ne vais pas vous faire part de toutes ces communes, mais la seule chose que je peux vous dire avec sincérité, c'est qu'elles sont toutes très contentes d'avoir abandonné le ramassage porte à porte. Depuis il y a nettement moins de déchets et d'incivilités et les trottoirs sont propres. Les appels sont rares, voir nuls pour certaines communes. Personnellement, je vais faire confiance à ma commune. Je voulais surtout partager avec vous, Cher collègue, ce bref compte rendu sur cette enquête. Je pense que nous pouvons faire entièrement confiance à notre commune et plus particulièrement au service de la voirie.

**Madame Edna CHEVALLEY demande la parole :**

J'aimerais juste faire référence au forum qui a eu lieu samedi concernant l'enquête communautaire qui a été faite sur Pully Nord et il s'est trouvé que vraiment l'abandon de ce débarras a été extrêmement critiqué. Cette salle était pleine samedi, sans les tables, chaises alignées les unes à côté des autres et je crois que vraiment il y a un problème là d'autant plus qu'il a été encore relevé qu'en tout cas la région de Pully Nord comporte 27 % de population de plus de 65 ans et c'est ces personnes-là qui ont de temps en temps des objets encombrants à enlever et ça leur pose vraiment un problème. Et j'ai été étonnée de voir à quel point ça été mentionné. Donc je pense que comme cette motion est à envoyer à une commission on ne prend pas trop de risque.

**Monsieur Richard PFISTER demande la parole :**

Dans la liste que Monsieur Steve MARION a lu je n'ai pas entendu le nom de Lausanne et pour cause, aujourd'hui, j'ai reçu une communication de la direction des travaux de la ville de Lausanne, datée du 19 novembre qui concerne le traitement des déchets futurs de la ville de Lausanne et on y lit, il est interdit de déposer sur le domaine public les déchets incinérables volumineux qui ne peuvent être conditionnés en sacs spécifiques, ni à taxe anticipée, ces déchets doivent être acheminés en déchetterie. Alors si nous voulons à Pully récupérer tous les déchets encombrants de la ville de Lausanne continuons à insister pour la Municipalité réintroduise la récupération porte à porte.

**Monsieur Marcel PASCHE demande la parole :**

Je suis d'accord avec ce qui vient de dire Monsieur Richard PFISTER, d'accord une déchetterie, mais qu'on en ait une à Pully.

**Monsieur le Syndic demande la parole :**

Je crois qu'il serait effectivement sage, comme le propose le motionnaire de renvoyer cette motion à une commission pour en discuter et échanger sur cette problématique, quoi que j'ai bien entendu l'intervention de Madame Edna CHEVALLEY. Je vous rappelle que entre le dépôt et la rédaction de cette motion et la dernière décision que vous avez prise en ce qui concerne la gestion des déchets, la Municipalité a fait une série de propositions visant à aider les personnes en difficulté par rapport à cette suppression. Je crois qu'il serait sage, quand même, d'expérimenter ces propositions. La réalité des conséquences de cette suppression. Comme l'a dit Monsieur le Conseiller MARION, il y a de bonnes raisons, si toutes les communes qu'il a citées et d'autres probablement ont supprimé le ramassage, c'est parce que, on l'a dit dans le cadre du débat sur les déchets,

une dérive dans ce qui est mis comme type de déchets dans la rue. Maintenant, on a fait des propositions pour les personnes qui auraient des difficultés soit de transport ou financières par rapport à l'évacuation de ces déchets. Les motionnaires proposent d'autres pistes, notamment par rapport aux éléments qui seraient récupérables, qui sont peu nombreux, mais ça vaut la peine d'examiner ces pistes et puis on fera un bilan sur les demandes effectives qui ont été adressées à la commune. Est-ce qu'on sera, comme dans d'autres communes avec très, très peu de demandes, ce qui aurait tendance à laisser croire. Finalement c'est un faux problème, très émotionnel. Mais, je crois qu'il faut regarder les choses un petit peu plus sereinement. Pratiquer cet exercice nouveau pendant au moins une année et faire un bilan. Puis pourquoi pas discuter des propositions qui faites par les motionnaires, mais pour commencer dans le cadre d'une commission.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

La Présidente rappelle qu'il suffit d'un cinquième, soit de 16 personnes pour que cette motion soit renvoyée à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité.

La Présidente demande que les Conseillères et les Conseillers qui sont pour le renvoi de la motion à l'examen d'une commission sont priés de lever le carton orange.

Il y a plus de 16 personnes qui acceptent le renvoi de cette motion à l'examen d'une commission.

#### **4.7. Divers**

##### **Madame Irène GARDIOL demande la parole :**

En tant qu'habitante de Pully Nord, je tiens à remercier la Municipalité qui a organisé un état des lieux de la partie Nord de notre commune. Le succès de cette rencontre, deux, trois personnes y ont déjà fait allusion au cours de cette séance et on peut vraiment dire bravo à la Municipalité. Elle a pu rassembler plus de 120 personnes par un bel après-midi d'arrière-automne, ça veut dire que la Municipalité touchait juste avec ce problème. Elle a aussi réussi à mobiliser un groupe de citoyens qui a travaillé tous les quinze jours pour préparer cette séance pendant trois mois ou plus peut-être. Ça c'est fantastique. Et elle a réussi à passionner les habitants de 55 ans et plus pour une réflexion sur le mieux-vivre dans nos quartiers. Un triple hurra à la Muni. Mais, cela veut dire au moins trois choses : qu'il y avait probablement une attente sous-jacente, que même à Pully Nord une démarche participative a du succès et trois que la foison de propositions réunies doit être un encouragement à poursuivre ce type de démarche, de prendre au sérieux les habitants et les écouter. Pour conclure, j'espère que la Municipalité les aura entendus et donnera lors d'un prochain Conseil les résultats de cet exercice réussi. Il est des ressources dans cette population qui a manifesté son attachement à la commune. Nous avons du reste bien compris le message que c'était l'affaire de chacune et de chacun de créer de la convivialité à Pully et pas seulement celle de la Municipalité. Mais les réflexions de cette dernière, les pistes d'actions et décisions qu'elle va prendre nous intéressent. Encore merci pour initiative participative si bien menée.

##### **Madame Verena KUONEN demande la parole :**

Je dois que ce soir, je quitte le Conseil communal avec une frustration, ça concerne la

sécurité. Je m'excuse de revenir sur question, mais j'aurais souhaité, quand même, que soit ce soir ou lors d'une prochaine séance, Monsieur le Municipal LAMBERT, puisse nous dire concrètement ce que police va faire concernant cette insécurité qui règne actuellement à Pully. Et la deuxième chose aussi par rapport au bulletin d'information de la police, de quelle manière vont-il nous parvenir ?

**Monsieur Martial LAMBERT demande la parole :**

Je n'entends pas refaire le débat, vous connaissez mon point de vue. Il est clair qu'à l'avenir la police Est lausannoise, et je l'ai dit également en commissions, et ça figure dans le rapport de la commission, va améliorer sa visibilité en développant son site Internet et son bulletin d'information. Elle va développer sa police de proximité. Des policiers expérimentés seront de véritables conseillers en sécurité. L'Association a vu le jour au début de 2012, il faut nous laisser un peu de temps pour nous réorganiser. Le sentiment d'insécurité est un sujet d'actualité. Il est indissociable des discours médiatiques et politiques. Il affecte la qualité de vie d'une tranche de la population et préoccupe les esprits d'un grand nombre encore. Croyez-moi, la Municipalité est parfaitement consciente du problème qui est malheureusement d'actualité dans tout le pays. Jamais la Municipalité de Pully va laisser se péjorer une situation où il existerait des zones de non droit.

**Monsieur Fred Oscar PFISTER demande la parole :**

La nuit des Musées à Pully, j'ai déjà eu le privilège, il y a une bonne année le me singulariser à ce titre et j'aimerais vous faire part d'un message. Nous avons lu attentivement la communication N° 19 de la Municipalité concernant essentiellement les Musées de Pully. Nous avons appris avec bonheur que le samedi 22 septembre 2012, à l'occasion de la nuit des Musées, 1'200 personnes ont visité le Musée d'art de Pully, la Villa Romaine, pris part aux visites animées, aux ateliers, aux parcours à énigmes et aux spectacles. Dès 14heures plus de 500 enfants ont profité d'un programme de médiation original. Toutes nos félicitations à celles et ceux qui ont su attirer la foule. Il est plaisant de constater que les Musées ont fait en un jour plus d'entrées que la piscine du Port de Pully en plein été et quatre soirées pleines à l'Octogone, par exemple. Voilà ce qui va remonter, de manière radicale les statistiques de fréquentation de ces hauts lieux de la culture Pulliérane. La journée des Musées étant gratuite, nous ne parlerons bien évidemment pas d'incidence financière sur les recettes muséales. Les Conseillères et Conseillers auront l'occasion de suivre l'évolution pertinente à notre séance de décembre, budget 2013 page 6, numéro 153 « Musées ».

La parole n'est plus demandée, la Présidente clôt les débats en remerciant le Conseil pour son engagement en souhaitant à chacun un bon retour dans son foyer. Nous vous attendons pour notre prochaine séance, le mercredi 12 décembre 2012, dans cette même salle. Il est 21h33.

La Présidente :

La secrétaire :

Muriel Thalmann

Jacqueline Vallotton